



Moissy, le 3 mai 2018

L'AVENIR DES PFC :



LA CASSE DE NOS EMPLOIS ET DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !!



Une CDSP (Commission de Dialogue Social Postale) plénière régionale s'est tenue le 20 avril, suivie d'une RDSL (Réunion de Dialogue Social Locale) plénière le 2 mai : La direction commence à dévoiler les contours de son projet de **Schéma Directeur Industriel Colis** sur les PFC, et nous a donné beaucoup de documents s'y rapportant, que nous avons analysés, et vous transmettons par le biais de ce tract.

Evolution des Métiers et Fonctions :

Les agents de tri monocolis en I.2 et I.3 ne seront plus des ATM, mais deviendront des **EQUIPIERS** ! (*Comme chez Mc Donald ...*)
Dans la fiche de poste des équipiers I.3 sera rajoutée une mission de **référént / tutorat / Intégration des nouveaux arrivants...**
(Mission effectuée actuellement par les ADS II.1 & II.2, voire par les CE)
... Pour 0 euros en plus sur leur fiche de paye, bien évidemment !

Les ADS (II.1, II.2 & II.3) deviendront des **EQUIPIERS SPECIALISES**. Il y aura plus de II.3 sur le site, et ils seront amenés à remplacer les Chefs d'équipes en leur absence. De nouvelles fonctions seront rajoutées à leur fiche de poste : Ils devront désormais en plus de leurs fonctions actuelles travailler sur le **Chantier "Excellence" (anciennement Réfection Colis)**, sur des postes de **Réfection mobile à côté des camions (Caisses mobiles)**, au **Poste de Garde** avec les agents de sécurité pour vérifier les entrées et sorties des camions, et, cerise sur le gâteau : **déplacer les Caisses Mobiles dans l'enceinte de la PFC !!!**
C'est ce qui s'est dit à la CDSP régionale du 20 avril, mais le patron de Moissy PFC, M. Villette, a démenti le fait que les ADS devront déplacer les caisses mobiles, **tout du moins pour ce qui concerne l'année 2018** ! Le fait est que les ADS ne sont pas des chauffeurs PL, et que l'on est bien loin du métier de Postier tel qu'on le connaît ! Notre camarade Cem Altiparmak, présent à la CDSP régionale leur a opposé le fait qu'ils doivent avoir **un permis de conduire Poids Lourd** pour effectuer cette tâche, et s'est vu répondre que **NON**, tant qu'ils sont dans l'enceinte de la PFC, ce à quoi il leur a répondu qu'il y a un parking dédié dans la ZI de Chanteloup pour les caisses mobiles, et que les agents seront amenés à quitter l'enceinte de la PFC pour aller chercher ces caisses mobiles A l'EXTERIEUR DE LA PFC, ce qui les obligerait à avoir le permis PL, **car la circulation dans la ZI est soumise au code de la route**. Les grands penseurs de la Direction n'étaient pas au courant de ce détail, et ont eu l'air bien ennuyés ! La réaction des ADS avec qui nous en avons discuté a été quasi unanime : Ils ne veulent pas en entendre parler, et disent qu'ils ne sont pas chauffeurs de Poids Lourd, mais **POSTIERS** !

Les Chefs d'Equipe (III.1, III.2, et aussi création d'un niveau III.3, Manager de Proximité, avec un rôle de Référént) deviendront des **RESPONSABLES d'EQUIPE TRAITEMENT**.

Création d'un poste de **SUPERVISEUR TRAITEMENT**, niveau A. (Cadre supérieur)

Le poste de **CAP** (Cadre Appui Production) **va disparaître** !

Un poste de **RP** (Responsable Production) sera créé, pour diriger les **RLP**.

Il est également prévu 3 différents modèles de transformation des PFC :

* **La modernisation des plateformes actuelles** : pour accueillir des nouvelles technologies, des nouveaux processus, et des nouveaux modes de transport (caisses mobiles). **C'est le cas de la plateforme de Moissy-Cramayel.**

* **Le déménagement des plateformes actuelles** : C'est le cas de la PFC de Carvin, qui va déménager à Douvrin (62), de la PFC de St Laurent de Mure, qui va déménager à Pontcharra (38), et de la PFC d'Erstein, qui sera aussi délocalisée. *Les agents travaillant sur ces PFC vont donc être obligés de "suivre le trafic", c'est-à-dire d'aller travailler sur ces nouvelles PFC, s'ils veulent conserver leur emplois, et donc probablement de déménager (**Quelle belle évolution de carrière !**), s'ils ne veulent pas se taper plus de 200km/jour de déplacement pour aller bosser !!* **(A titre d'exemple : St Laurent de Mure se trouve à 110km de Pontcharra...)**

* **Création de nouvelles PFC sur des zones de fortes croissance** : c'est-à-dire au plus près de gros centres AMAZON qui vont se construire prochainement ! Car désormais, c'est **AMAZON** (notre plus gros client) qui commande, qui fixe les "standards du métier" **ET** les délais de livraison !

Nous allons passer du J+2 au J+1, et bientôt au H+ !

(Livraison des colis quelques heures après commande)

AMAZON développe son propre circuit de distribution, mais fait toujours appel à la Poste pour livrer ses colis dans les zones de faible urbanisation. **Ils vendent une augmentation du nombre de colis confiés à La Poste, contre une baisse des prix.** Ce qui fait que pour que La Poste s'y retrouve financièrement, elle sera obligée de toujours baisser un peu plus le "coût du travail", sur le dos des salariés.

Traduction : embaucher des sous-traitants payés au lance-pierre à la place des agents de La Poste, trop coûteux en terme de salaire.

Nous avons également appris la création d'une **3ème PFC en Ile de France**, en plus de celles de Gennevilliers et Moissy...

L'avenir des agents en PFC s'annonce donc TRES SOMBRE ! La politique de Colissimo / La Poste est de toujours sous-traiter plus de trafic, malgré une croissance de 15% sur les 2 dernières années. Le syndicat SUD sera toujours à vos côtés pour combattre cette politique mortifère, et défendre les droits des

salariés, contrairement aux O.S complices ☠☠☠☠ (particulièrement la CFDT et FO, mais pas uniquement eux...) qui signent des accords pourris sans demander l'avis des agents en échange de promotions pour leurs permanents & leurs militants, et qui osent se prétendre démocrates !!

💣 **LA LUTTE CONTINUE !** 💣